



Mise en demeure huissier - échelonnement de paiement

Par **gerardis**, le **21/07/2008** à **13:58**

Bonjour,

J'ai reçu une mise en demeure par un huissier pour le compte du Trésor public d'une somme dont je suis redevable, je ne la conteste pas mais souhaite échelonner cette dette. Comment puis-je procéder et ai-je le droit de le faire ?

Par **superve**, le **25/07/2008** à **19:08**

Bonjour,

Les créances du trésor sont un peu particulières... Leur recouvrement obéit à un schéma très strict.

Concrètement, si vous souhaitez échelonner votre dette, rédiger une lettre à l'attention de l'huissier, proposez lui votre échéancier (raisonnable, si possible pas plus de 5 à 6 mois) et accompagnez votre lettre d'un premier acompte, cela prouvera votre bonne foi.

Malheureusement, il n'est pas obligé d'accepter votre échéancier.

Bien cordialement